



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) et d'une protection temporaire (BPT)**

au titre de l'année 2025

de Grand Chambéry

**TERRITOIRES  
D'INTÉGRATION**

Entre

Grand Chambéry, représenté par son Président, M. Thierry REPENTIN, ci-après désigné sous le terme la communauté d'agglomération,

Et

L'État, représenté par M. le Préfet de Savoie, ci-après désigné sous le terme « l'État », d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit :**

## **PRÉAMBULE**

**Vu la délibération du conseil communautaire n°XXX du XXX]**

Depuis 2019, le Gouvernement propose aux collectivités territoriales de signer des **Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration (CTAI)**, pour favoriser l'intégration des personnes primo-arrivantes en situation régulière, dont les réfugiés (bénéficiaire de la protection internationale), résidant sur leur territoire. Le programme territorial doit obligatoirement porter des actions autour de l'accès au logement des publics et peut également présenter des actions d'accès à l'emploi, à la mobilité, à la culture, à la santé, au sport etc.

**Les contrats territoriaux permettent de :**

- Répondre à l'enjeu général de cohésion sociale que représente une bonne intégration des étrangers en situation régulière sur le territoire
- Proposer une incitation financière aux collectivités pour soutenir les projets des élus en matière d'intégration
- S'appuyer sur l'expertise des acteurs locaux et leur connaissance du territoire
- Mieux prendre en compte les enjeux des territoires, les besoins spécifiques des personnes étrangères et favoriser la coordination locale entre les différents acteurs en matière d'intégration des étrangers
- Proposer des actions innovantes complémentaires aux dispositifs existants et au droit commun
- Inscrire les actions dans la durée en offrant un horizon pluriannuel de contractualisation

Le présent Contrat territorial d'accueil et d'intégration est signé pour une période de deux ans.

L'enveloppe financière engagée sur le CTAI contribue au financement **d'un poste de coordination et d'animation des actions, mais également au lancement d'actions pluriannuelles et partenariales.**

Le portage du contrat territorial d'accueil et d'intégration de Grand Chambéry, objet de la présente convention, s'est appuyé sur le diagnostic pré-opérationnel AGIR réalisé à l'échelle du département de la Savoie en 2022, dont les conclusions ont fait ressortir plusieurs axes prioritaires :

- La nécessité d'un accompagnement global individualisé, spécialisé et renforcé avec notamment un suivi conjugué sur l'accès aux droits, à la linguistique et au logement
- le nécessaire renforcement du maillage d'acteurs, la promotion du travail en réseau via les coordinations existantes et la mise en place d'actions collectives, afin de mieux cerner les spécificités des publics BPI, rendre plus lisible le partenariat
- l'enjeu de stabilisation des ressources des personnes accompagnées
- l'enjeu du renforcement de l'aller-vers
- la nécessité d'accompagner de manière renforcée les publics vers l'emploi (favoriser le premier emploi, développer l'employabilité, développer l'offre de formation linguistique à visée professionnelle)
- la facilitation de l'accès à la formation via la prise en charge des frais et le renforcement des modes de garde

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> – Objet du contrat**

Les parties contractantes s'engagent à favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants (EPA) – dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) et les bénéficiaires d'une protection temporaire (BPT) – par l'intermédiaire des actions détaillées en annexe, sur les axes suivants :

### **Axe n° 1 : COORDONNER ET ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU CTAI SUR LE TERRITOIRE DE GRAND CHAMBERY**

---

**Fiche-action n° 1 : Animer et coordonner le plan d'action du CTAI porté par l'agglomération Grand Chambéry / Poste de coordinateur**

---

### **Axe n° 2 : ACCES AU LOGEMENT**

---

**Fiche-action n° 2 : Intégrer le public EPA dans le cadre de la mise en œuvre du plan logement d'abord**

---



---

**Fiche-action n° 3 : Travailler le recours à la cohabitation intergénérationnelle pour l'hébergement de jeunes bénéficiaires de la protection internationale ou primo-arrivants**

---

### **Axe n° 3 : ACCES, EXERCICE DES DROITS ET AIDE SUR LES DÉMARCHES NUMERIQUES**

---

**Fiche-action n° 4 : Favoriser des liens avec les travailleurs sociaux de secteurs (CCAS, maison sociale du département) et avec TZNR pour les habitants de QPV ville de Chambéry**

---



---

**Fiche-action n° 5 : Médiation numérique avec le service médiation innovation Grand Chambéry**

---



---

**Fiche-action n° 6 : Documents FALC (ANNEE 2)**

---

### **Axe n° 4 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE**

---

**Fiche-action n° 7 : Ateliers socio-linguistiques à visée professionnelle**

---

---

**Fiche-action n° 8 : Mobilisation programme HOPE**

---

---

**Fiche-action n° 9 : Accompagnement à la création d'entreprise dispositif CitésLab**

---

---

**Fiche-action n° 10 : Travailler un programme VAE (ANNEE 2)**

---

---

**Fiche-action n° 11 : Mobilisation des dispositifs de la Mission Locale Jeunes et de l'Ecole de la Deuxième Chance**

---

---

**Fiche-action n° 12 : Mobilisation du PLIE de Grand Chambéry**

---

**Axe n° 5 : AMÉLIORATION DE L'ETAT DE SANTÉ**

---

**Fiche-action n° 13 : Prise en charge de diagnostic d'accompagnement à la santé notamment santé mentale (ANNEE 2)**

---

---

**Fiche-action n° 14 : Formation et animation à destination des acteurs du territoire sur les traumatismes liés à la migration**

---

---

**Fiche-action n° 15 : Mobilisation des bilans de santé de la CPAM et du DAC**

---

**Axe n° 6 : ACCES A LA CULTURE**

---

**Fiche-action n° 16 : Lien avec l'association Cultures du cœur**

---

---

**Fiche-action n° 17 : Réseau des bibliothèques de Savoie**

---

**Axe n° 7 : ACCES A LA MOBILITÉ (ANNEE 2)**

---

**Fiche-action n° 18 : Favoriser l'appropriation des réseaux de transports en commun**

---

---

**Fiche-action n° 19 : Se déplacer en autonomie sur le territoire**

---

---

**Fiche-action n° 20 : Favoriser la pratique sportive**

---

Le contenu de ces axes s'articule nécessairement en complément des actions menées dans le cadre des politiques d'accompagnement de droit commun, dont le programme d'accompagnement global et individualisé pour les réfugiés (AGIR) – voir article 5.

Les *étrangers primo-arrivants* (EPA) sont les personnes définies par la réunion des critères suivants :

- ressortissants de pays tiers à l'Union européenne ;
- en situation régulière en France depuis moins de 5 ans ;
- ayant vocation à s'y installer durablement.

Les *bénéficiaires d'une protection internationale* (BPI) sont les ressortissants étrangers s'étant vu reconnaître par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) le statut de réfugié, d'apatride ou le bénéfice de la protection subsidiaire.

Les *bénéficiaires d'une protection temporaire* (BPT) peuvent être visés par les actions du CTAI. Les BPT sont des étrangers non-européens qui fuient massivement leur pays ou leur région d'origine et qui ne peuvent pas y retourner, en raison notamment d'un conflit armé ou de violences ou parce qu'ils sont victimes de violations graves et répétées des droits de l'homme. Depuis le 4 mars 2022, ce régime de protection temporaire s'applique aux personnes qui ont fui l'Ukraine et qui y résidaient le 24 février 2022 ou auparavant.

## **ARTICLE 2 – Durée du contrat**

Le contrat est conclu pour 2 années du 01/01/2025 au 31/12/2026

## **ARTICLE 3 – Montant de la contribution financière de l'État [et le cas échéant de la collectivité territoriale]**

L'État contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 77490 euros (soixante-dix sept mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) au titre de l'année 2025.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances.

Pour la deuxième année d'exécution du présent contrat, le(s) montant(s) prévisionnel(s) des contributions financières maximales de l'État s'élève(nt) à :

- en 2026 : 77 490 euros (soixante-dix sept mille quatre cent quatre-vingt-dix euros). Ce montant pourra être réévalué en fonction du nombre à la hausse ou à la baisse de CIR signés l'année précédente, avec pour référence 1 CIR=270€.

Ces contributions financières pour l'année 2026 ne sont applicables que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits en loi de finances ;
- l'inscription au budget de la collectivité des crédits nécessaires ;

- le respect par la collectivité signataire des obligations mentionnées aux articles 1<sup>er</sup> et 5 à 10 de la présente convention.

Lors du bilan financier en fin d'exercice, les montants mentionnés *supra* n'ayant pas été dépensés pourront faire l'objet d'un report à l'exercice suivant.

#### **ARTICLE 4 – Modalités de versement de la contribution financière**

Pour l'année 2025, l'État verse un montant de 77 490 euros (soixante-dix sept mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) à la notification de la présente convention.

Cette dépense est imputée sur les crédits du budget 2025 de la mission « Immigration, asile et intégration », programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », action 12, sous-action 02, [010402020111] du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

La contribution financière est créditée au compte d'agglomération Grand Chambéry selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement est effectué au compte ouvert au nom de :

Trésorerie de Chambéry municipale

**RIB : 30001 00279 C7300000000 72**

**IBAN : FR59 3000 1002 79C7 3000 0000 072**

**BIC : BDFEFRPPCCT**

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de Savoie. Le comptable assignataire de la dépense est le directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes.

#### **ARTICLE 5 – Articulation avec le programme AGIR**

À compter de la mise en œuvre opérationnelle du programme AGIR dans le département de la Savoie, les actions portées par le CTAI doivent s'articuler avec celles mises en place par l'opérateur AGIR désigné dans ledit département.

En tant que coordinateur du parcours d'intégration des BPI qu'il prend en charge vers l'accès aux droits, le logement et l'emploi pérennes, il est nécessaire que l'opérateur AGIR puisse s'appuyer sur les actions portées par le CTAI qui peuvent participer à l'accompagnement proposé (logement, santé, garde d'enfants, formation linguistique, mobilité...).

En effet, les actions proposées dans le cadre de la mise en œuvre du CTAI peuvent répondre aux besoins d'accompagnement du public AGIR et celui-ci doit pouvoir en bénéficier.

Une analyse fine au cas par cas doit ainsi être menée pour identifier :

- d'une part, les actions qui ne pourront pas bénéficier au public AGIR car similaires à l'accompagnement global réalisé par l'opérateur AGIR,

- et d'autre part, les actions partenariales sur des besoins spécifiques (logement, santé, garde d'enfants, formation linguistique, mobilité...) vers lesquels l'opérateur AGIR pourra orienter des BPI qu'il prend en charge.

Les modalités de cette articulation sont détaillées dans une convention locale passée entre l'opérateur AGIR et les acteurs du CTAI, sous pilotage des services locaux de l'État.

Ainsi, cette convention doit notamment définir :

- le public pris en charge par chacun des opérateurs (AGIR et CTAI) dans le cadre d'un accompagnement global ;
- les actions portées dans le CTAI pouvant s'inscrire en synergie avec le programme AGIR.

## ARTICLE 6 – Référencement des actions

Réfugiés.info est une plateforme d'information collaborative développée par l'État qui permet la création d'une cartographie des acteurs locaux. Elle rassemble plus de 800 fiches d'informations thématiques traduites en 7 langues.

Elle est conçue comme un outil d'accompagnement, tant pour les professionnels de l'intégration que pour les BPI.

Afin de donner de la visibilité aux actions territoriales existantes dans les différentes thématiques de la vie quotidienne des BPI, les parties s'engagent à :

- Inviter les porteurs de projets financés dans le cadre de ce contrat à recenser leurs actions sur Réfugiés.info en autonomie, en rédigeant leurs fiches directement via la page "Publier une fiche" du site : <https://refugies.info/publier>
- Promouvoir la plateforme auprès des différents publics concernés (structures, professionnels de l'intégration et BPI) avec les outils mis à disposition sur ce kit de communication : <https://kit.refugies.info>

Pour vous accompagner dans ces démarches de référencement et de promotion, l'équipe de Réfugiés.info est à votre disposition à l'adresse suivante : [deploiement@refugies.info](mailto:deploiement@refugies.info)

## ARTICLE 7 – Gouvernance

Un comité de pilotage est instauré afin d'assurer le suivi continu des actions financées, d'examiner l'évaluation globale du contrat et d'ajuster les priorités d'intervention de celui-ci. Devant se réunir *a minima* deux fois par an, il est constitué par des représentants de Grand Chambéry et des services de l'Etat. Pourront également être conviés, en fonction des besoins, les porteurs de projets du CTAI, l'opérateur AGIR et toute autre structure dont la présence permettrait d'améliorer la coordination des acteurs sur les actions prévues dans le présent contrat.

## ARTICLE 8 – Évaluation

Grand Chambéry s'engage à produire un bilan exhaustif annuel de réalisation des actions prévues au contrat. Ce bilan, qui sera remis aux services de l'État au plus tard le 30 juin de l'année n +1 et qui prendra la forme d'une fiche-bilan dont le modèle se trouve en annexe. Ce bilan met en exergue les points suivants :

- mesure de l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés au contrat, dont le nombre de bénéficiaires par action par typologie de publics (EPA/BPI/BPT) et figurant dans les fiches-actions en annexe ;
- dépenses effectivement réalisées sur chaque action ;
- identification précise des reliquats potentiels.

Les services déconcentrés de l'État procèdent à une évaluation contradictoire avec Grand Chambéry de la réalisation du contrat, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

## **ARTICLE 9 – Conditions de renouvellement de la convention**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à :

- la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 ;
- l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par le présent contrat.

## **ARTICLE 10 – Avenant**

Le présent contrat ne peut être modifié que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

## **ARTICLE 11 – Annexes**

Les fiches-actions [et les fiches-bilan mentionnées à l'article 8 en cas de renouvellement] du CTAI présentes en annexes font partie intégrante du présent contrat.

## **ARTICLE 12 – Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse<sup>1</sup>.

## **ARTICLE 13 – Recours**

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat est du ressort du tribunal administratif de Grenoble après la recherche d'une solution amiable.

A Chambéry le,  
le JJ/MM/AAAA

Thierry REPENTIN  
Président

Le Préfet de la Savoie

---

<sup>1</sup> La résiliation du contrat pour motif d'intérêt général ouvrant par ailleurs droit à indemnité est un principe général de droit des contrats administratifs. Il fait l'objet d'une jurisprudence constante : Conseil d'État du 2 mai 1958, affaire commune de Magnac-Laval. Elle s'applique d'office sans qu'il y ait lieu de la mentionner.



## ANNEXE : FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES PAR AXE

### FICHE ACTION 1 : Animer et coordonner le plan d'action du CTAI porté par l'agglomération Grand Chambéry / Poste de coordinateur

#### Axe n° 1 : COORDONNER ET ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU CTAI SUR LE TERRITOIRE DE GRAND CHAMBERY

#### Informations générales

##### Description de l'action :

La mise en œuvre du plan d'action du CTAI nécessite un temps humain de coordination, d'animation et de pilotage de la démarche. Le poste de coordinateur aura pour missions :

- Réaliser avec les acteurs du territoire (notamment les partis-prenants du consortium AGIR) un état des lieux des besoins du public cible et des acteurs
- Définir le plan annuel du CTAI
- Animer et Organiser la démarche de mise en œuvre opérationnelle des actions du CTAI sur le territoire
- S'assurer du nombre de contrat CIR signé sur le territoire
- Rédiger des conventions de partenariats avec les acteurs associatifs opérateurs
- Faciliter la transmission des informations entre les différents niveaux de partenaires (acteurs de terrain, institutionnels et politiques)
- Faciliter l'accès au droit commun prévue par le programme AGIR et faciliter les sorties positives de ce dernier
- Rechercher et mettre en œuvre des liens transversaux entre les différents services proposés par Grand Chambéry
- Suivre et Evaluer l'impact des actions mises en œuvre sur le territoire
- Assurer une veille juridique sur la réglementation et les bonnes pratiques
- Assurer un lien avec l'Etat de manière régulière en faisant part des avancées des actions et des freins rencontrés
- Participer à la communication et à la diffusion des supports de communication concernant les actions
- Organiser et animer les comités de pilotage du CTAI

##### Thématique(s) de l'action :

- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale

##### Calendrier prévisionnel de l'action :

. Début de la mission estimée à janvier 2025 pour une période de deux ans.

##### Territoire de déploiement :

Le territoire concerné par la mise en œuvre est celui de Grand Chambéry qui regroupe 38 communes (bassin Chambérien et cœur des Bauges) pour une moyenne de 139 800 habitants.

##### Porteur(s) de l'action :

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

##### **Portage de l'action :**

Collectivité signataire du CTAI  CCAS  Porteur associatif  Autre (précisez) :

**Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :**

Appel à projets (AAP)  Appel à manifestation d'intérêt (AMI)  Conventionnement direct

Autre (précisez) : Recrutement externe

**Budget prévisionnel**

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	40 000 €
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	10 000 €
<i>dont financements directs</i>	10 000 €
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	50 000 €
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	<b>Objectif</b> <i>Valeur-cible</i>
<b>Nombre de groupes de travail, Comité de pilotage menés sur une année</b>	<b>7</b>
<b>Nombre de conventions de partenariat mises en œuvre</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de travaux transversaux engagés au sein de la collectivité territoriale</b>	<b>3</b>

## FICHE ACTION 2 : Intégrer le public EPA dans le cadre de la mise en œuvre du plan logement d'abord

### Axe n° 2 : ACCES AU LOGEMENT

#### Informations générales

#### Description de l'action :

Grand Chambéry est porteur de l'AMI logement d'abord depuis 2021. La mise en œuvre accélérée du logement d'abord comporte de multiples actions qui doivent aujourd'hui répondre aux besoins des publics primo-arrivants dont les bénéficiaires de la protection internationale. A cet effet, il est prévu que le coordinateur CTAI travaille en étroite collaboration avec la coordinatrice logement d'abord au sein de Grand Chambéry afin de veiller à :

- intégration et passage en commission SIAO – bailleurs des publics visés pour un accès direct au logement depuis la rue, les structures d'hébergement d'urgence et les hébergements d'accueil pour les demandeurs d'asile
- veiller à la labellisation des candidats dans le contingent préfectoral sur SYPLO par le SIAO de la Savoie
- vérification de la complétude de la demande de logement social sur le SNE par le SIAO et lien avec les structures d'hébergement ou les ménages pour la complétude du dossier et des pièces justificatives (notamment les 12 derniers justificatifs de salaire en cas de non présentation de l'avis d'imposition pour les statutaires de la protection internationale)
- proposer si besoin un accompagnement vers et dans le logement via les mesures AVDL ou une mesure d'accompagnement Logement d'abord (mesure d'accompagnement pluridisciplinaire expérimentale)
- veiller à l'adhésion des ménages repérés en leur présentant les dispositifs d'accès au logement

#### Thématique(s) de l'action :

- Accès au logement

#### Calendrier prévisionnel de l'action :

*Action déjà mise en œuvre dans le cadre de l'AMI logement d'abord*

*Extraction des données sus mentionnées en 2025*

#### Territoire de déploiement :

*Le territoire concerné par la mise en œuvre est celui de Grand Chambéry qui regroupe 38 communes (bassin Chambérien et cœur des Bauges) pour une moyenne de 139 800 habitants.*

*Les propositions de logements pourront avoir lieu sur tout le département en accord avec les ménages en respect de leur demande de logement social. Il s'agira de prioriser les ménages qui sont actuellement hébergés ou à la rue sur le territoire de l'agglomération.*

#### Porteur(s) de l'action :

*Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.*

**Portage de l'action :**

Collectivité signataire du CTAI  CCAS  Porteur associatif  Autre (précisez) :

**Modalités de sélection de l'opérateur(s) en charge du déploiement de l'action : SIAO de la Savoie**

Appel à projets (AAP)  Appel à manifestation d'intérêt (AMI)  Conventionnement direct

Autre (précisez) : Recrutement externe

**Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :** SIAO de la Savoie – Bailleurs sociaux du territoire – opérateurs engagés dans l'accompagnement des publics Logement d'abord

## Budget prévisionnel

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104)</b> (si renouvellement contrat)	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	36 522 €
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

### **Commentaires :**

-Action financée 100% DIHAL 20 627€ dans le cadre du renfort SIAO (moyens humains dédiés au SIAO de la Savoie pour l'étude et la complétude des dossiers « de la rue au logement » et la présentation en commission SIAO bailleurs)

-mesure d'accompagnement expérimentale 19€ par jour et par personne à partir de 2025 financée 100% par la DIHAL dans le cadre de l'AMI logement d'abord 277 400€

- pécule financier pour les jeunes sans ressources (560€ \* 12 mois \* 10 jeunes) 67 200 €

Pour ces trois actions le budget prévisionnel est de 365 227€ financée à 100% par la DIHAL dans le cadre du BOP 177 (AMI Logement d'abord)

Si l'on considère que 10 personnes à minima bénéficient de ces actions = 36 522€

### **Indicateurs de suivi et d'évaluation**

	Objectif Valeur-cible
Nombre de situations de ménages primo arrivants – bénéficiaire du droit d’asile labellisés SYPLO	15
Nombre de situations de ménages primo arrivants – bénéficiaire du droit d’asile présentés en commissions SIAO bailleurs	5
Nombre de situations de ménages primo arrivants – bénéficiaire du droit d’asile relogés suite à la commission	5
Nombre de situations nécessitant une mesure d’accompagnement logement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- AVDL</li> <li>- AVDL renforcé (toit d’abord-La Sasson)</li> <li>- ASLL</li> <li>- Mesure d’accompagnement pluridisciplinaire Logement d’abord</li> </ul>	15

**Accès au logement**

**Indicateur de suivi de l’action**

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de ménages accompagnés vers le logement	15
Nombre de ménagés ayant eu recours à un accompagnement logement contractualisé	15
Durée moyenne des parcours d’accompagnement vers le logement dispensés sur cette action	6 mois
Nombre de ménages ayant pu accéder à un logement pérenne <i>Une sortie positive est une sortie en logement pérenne (logement public ou privé, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs) et non en hébergement.</i>	20

**Commentaires :**

Les indicateurs de suivi et d’évaluation seront étudiés dans le cadre du bilan annuel porté par l’AMI logement d’abord réalisé entre le service Habitat de Grand Chambéry, le SIAO de la Savoie et le service logement de la DDETSPP.

## FICHE ACTION 3 : Travailler le recours à la cohabitation intergénérationnelle pour l'hébergement de jeunes bénéficiaires de la protection internationale ou primo-arrivants

### Axe n° 2 : ACCES AU LOGEMENT

#### Informations générales

#### Description de l'action :

Grand Chambéry soutien depuis 2024 l'association Régie coup de pouce au titre de son activité du développement de l'habitat intergénérationnel. Permettre le recours à cette solution d'hébergement pour des jeunes et notamment des étudiants ou alternants primo arrivants ou bénéficiaire du droit d'asile permettrait un accès rapide à une solution d'habitat solidaire.

- Permettre à des jeunes de s'installer sur le territoire à un moindre coût
- Réduire la solitude du jeune et de la personne âgée hôte
- Écarter le risque de précarisation financière des jeunes liées au coût du logement

Le coordinateur du CTAI devra se mettre en lien avec l'ensemble des structures d'accompagnement du public cible, le service social du CROUS, le guichet d'information logement jeunes (expérimentation lancée par le plan logement d'abord), le service jeunesse de la ville de Chambéry avec l'association un toit deux générations pour générer l'interconnaissance et l'orientation de jeunes vers ce dispositif.

#### Thématique(s) de l'action :

- Accès au logement

#### Calendrier prévisionnel de l'action :

*L'action devra être travaillée tout au long de l'année 2025 dans le cadre de réunions partenariales et de communication partenariale plus large sur le dispositif existant.*

#### Porteur(s) de l'action :

*Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.*

#### **Portage de l'action :**

- Collectivité signataire du CTAI  CCAS  Porteur associatif  Autre (précisez) :

**Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :** SIAO de la Savoie – association un toit deux générations, CROUS de la Savoie, AGIR -

## Budget prévisionnel

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	1 200 €
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMl</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	1 200 €
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

### Commentaires :

-Subvention accordée à un toit deux générations au titre de la politique locale de l'habitat à hauteur de 9 500€ pour l'année 2024 pour l'essaimage et le développement de l'habitat intergénérationnel solidaire

On estime que 4 jeunes seront orientés et logés par l'association et que l'on peut valoriser 1 200€ de cette subvention à ce titre

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

	Objectif <i>Valeur-cible</i>
<b>Nombre de jeunes orientés vers le dispositif un toit deux générations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dont cohabitation effectives (contrat signés)</li> <li>- Dont jeunes en alternance</li> <li>- Dont jeunes avec le statut étudiant</li> </ul>	4
<b>Nombre de rencontres avec les acteurs pour promouvoir l'habitat intergénérationnel pour les jeunes primo arrivants</b>	3

**Accès au logement**

**Indicateur de suivi de l'action**

	Objectif <i>Valeurs-cibles</i>
<b>Durée moyenne de la cohabitation</b>	9 mois
<b>Statut au moment de la sortie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation du jeune vis-à-vis de l'emploi / des études</li> <li>- Situation du jeune vis-à-vis du logement (relogement parc privé ou parc public)</li> </ul>	qualitatif
<b>Si refus motif :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la part du jeune</li> <li>- De la part de la personne âgés</li> </ul>	qualitatif

**Commentaires :**

Les indicateurs de suivi et d'évaluation seront étudiés par le coordinateur CTAI en lien avec l'association un toit deux générations et le service social du CROUS de la Savoie.

## FICHE ACTION 4 : Favoriser des liens avec les travailleurs sociaux de secteurs (CCAS, maison sociale du département) et avec TZNR pour les habitants de QPV ville de Chambéry

Axe n° 3 : ACCES, EXERCICE DES DROITS ET AIDE SUR LES DÉMARCHES NUMERIQUES

### Informations générales

#### Description de l'action :

A travers la coordination des acteurs de l'accès aux droits et le soutien à des actions ad hoc sur les territoires de la politique de la ville, les partenariats resserrés avec les institutions prescriptrices de droits (Maison Sociale du département et CCAS), les organismes de services publics (CAF, CARSAT, CPAM, France Travail, MSA) ainsi que le portage de l'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours, Grand Chambéry œuvre pour l'accès et le maintien des habitants dans leurs droits sociaux. Le déploiement des actions d'accompagnement des habitants se doit d'inclure les publics primo-arrivants dont les bénéficiaires de la protection internationale. Ainsi, le coordinateur du CTAI travaillera en étroite collaboration avec la cheffe de projet Territoire Zéro Non-recours et la cheffe de projet Politique de la ville de Grand Chambéry. Ses missions reposeront sur :

- Mobiliser et outiller les acteurs et partenaires du territoire accompagnant les publics primo-arrivants (institutions, associations, organismes de services publics, etc).
  - Favoriser et maintenir la dynamique partenariale avec les travailleurs sociaux des maisons sociales du département et des CCAS
  - Inclure et coordonner l'accès aux droits des publics primo-arrivants au sein des groupes de travail « accès aux droits » existants sur le territoire (échelle QPV et QVA de la communauté d'agglomération).
  - Outiller et faciliter la prise en charge et l'accompagnement des publics primo-arrivants au sein de l'expérimentation TZNR (échelle de 2 QPV et QVA de Cognin)
  - Compléter, selon les besoins, l'offre existante sur le territoire, accompagner à l'émergence d'actions et de projets relevant de l'accès aux droits pour ces publics
- ⇒ De plus, des fonds seront mobilisés pour proposer des actions de formations auprès des professionnels du territoire afin de les outiller dans l'accompagnement des publics cibles.

#### Thématique(s) de l'action :

- Accès aux droits

Calendrier prévisionnel de l'action : Les actions seront à déployer tout au long du CTAI.

Territoire de déploiement : Le territoire concerné par la mise en œuvre est celui de Grand Chambéry qui regroupe 38 communes (bassin Chambérien et cœur des Bauges) pour une moyenne de 139 800 habitants. Néanmoins, les dispositifs TZNR et de la politique de la ville ne pourront être étendus au-delà des périmètres de ces derniers.

#### Porteur(s) de l'action :

**Portage de l'action :**

- Collectivité signataire du CTAI  CCAS  Porteur associatif  Autre (précisez) :

**Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :**  Autre : Facturation (prestataire pressentis ADDCAES, ENSEIS, OCELLIA)

#### Commentaires :

Formation pour les professionnels de l'accompagnement des publics BPI et primo arrivants pour l'accès et l'exercice des droits sociaux

**Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :**

France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :

Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires

Autre (précisez) : partenaires TZNR, partenaires du Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030 oeuvrant dans la thématique de l'accès aux droits

**Commentaires :**

Cette action regroupe plusieurs volets et acteurs avec à minima des institutions (CCAS, département, villes), des organismes de service public (CAF, CARSAT, CPAM, MSA, France Travail), bailleurs sociaux, associations (association de la politique de la ville, La Sasson, FOL73, UDAF, etc), centre hospitaliers, université

## Budget prévisionnel

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	6 990 €
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	1 000 €
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (TZNR en partant du postulat de 20% du cout total annuel de l'expérimentation)</i>	42 280 €
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	50 270 €
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

### Commentaires :

Le coût prévisionnel de l'expérimentation TZNR sur 3 ans est de **634 210€**, soit par an **211 403€**. On considère **20% du cout annuel valorisable dans le CTAI**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI. Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs.

Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Nombre de réunion avec la maison sociale du département / an	2
Nombre de réunion avec CCAS / an	2
Nombre de formation proposées / an	3
Nombre de participation du coordinateur CTAI aux groupes de travail accès aux droits	3/4
Nombre personne des publics primo-arrivants bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre de l'expérimentation TZNR	20

## 1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

### 1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	20

Difficilement quantifiable à ce stade compte-tenu du lancement récent de TZNR

### 1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de professionnels formés	35
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	qualitatif

## 2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) : Accès aux droits

Nature de l'accompagnement : (plusieurs réponses possibles)  Accès au droit commun (CPAM, CAF...)

Aide administrative et juridique en droit des étrangers  Accès aux droits pour les femmes victimes de violence

## FICHE-ACTION n° 5 : Médiation numérique avec le service médiation innovation Grand Chambéry

### Axe n° 3 : ACCES, EXERCICE DES DROITS ET AIDE SUR LES DÉMARCHES NUMERIQUES

#### Informations générales

#### Description de l'action :

L'action visera à mobiliser les conseillers numériques de Grand Chambéry afin qu'ils interviennent auprès des publics BPI et primo-arrivants concernés par des freins dans la maîtrise de base des outils numérique. L'objectif étant de leur faire bénéficier d'un accompagnement adapté, et le cas échéant de leur faire bénéficier des dispositifs de droit commun existant, à l'image de l'accompagnement au numérique à visée professionnelle du PLIE, ou encore des associations implantées localement.

**Thématique(s) de l'action :**  Accès aux droits

**Calendrier prévisionnel de l'action :** 2025, au lancement du contrat territorial d'accueil et d'intégration

**Territoire de déploiement :** Le territoire concerné par la mise en œuvre est celui de Grand Chambéry qui regroupe 38 communes (bassin Chambérien et cœur des Bauges) pour une moyenne de 139 800 habitants.

#### Porteur(s) de l'action :

**Portage de l'action :**  Collectivité signataire du CTAI

**Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :**

Conventionnement direct

**Commentaires :** Grand Chambéry s'appuiera sur les interventions des conseillers numériques/ médiateurs numériques de la collectivité. Par ailleurs, des partenariats avec des institutions et des associations (AIDER, instituts de formation) pourront être mobilisés en fonction des moyens disponibles pour mettre en œuvre des accompagnements.

#### Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :

Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires

Autre (précisez) : associations

#### Commentaires :

Partenaires associatifs le cas échéant sur la base des dispositifs existants (AIDER dans le cadre du PLIE, E2C dans le cadre de la compétence emploi-insertion, autres)

## Budget prévisionnel

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	Valorisation temps de travail des conseillers
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI. Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs.

Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
<b>Nombre de sessions</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement</b>	<b>12/an</b>

### 3. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

#### 1.3. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action</b>	
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	12
dont BPI hommes	
dont BPI femmes	
dont BPI moins de 25 ans	
dont BPT	

dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)

#### 1.4. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	

#### **Commentaires :**

Nombre d'acteurs non quantifiable à ce stade. Néanmoins les acteurs bénéficieront des apports des groupes partenariaux d'accès aux droits (accès aux droits sociaux, fracture numérique, inélectronisme) organisés plusieurs fois par an par Grand Chambéry

#### 4. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

##### Accès aux droits

**Nature de l'accompagnement : (plusieurs réponses possibles)**  Accès au droit commun (CPAM, CAF...)

Aide administrative et juridique en droit des étrangers  Accès aux droits pour les femmes victimes de violence

Autres (préciser) : accès aux outils numériques

#### **Indicateurs de suivi de l'action**

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Nombre d'heures de formation d'accompagnement consacrées aux bénéficiaires</b> (Nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation ou un accompagnement de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)	valorisation
<b>Coût horaire unitaire</b>	valorisation

(= coût total de l'action/nombre d'heures de formations ou d'accompagnement dispensées/nombre total de bénéficiaires)	
---	--

Outils et méthodes utilisés	Description des outils et des méthodes
<p>Recensement des publics PBI/primos arrivants dans les sessions d'intervention des conseillers numériques de Grand Chambéry</p> <p>Recensement des indicateurs énumérés ci-avant dans les sessions de formations</p>	

## FICHE ACTION n° 6 : Documents Facile à lire et à comprendre (année 2)

### Axe n° 3 : ACCES, EXERCICE DES DROITS ET AIDE SUR LES DÉMARCHES NUMERIQUES

#### Informations générales

##### Description de l'action :

L'action consiste à créer des documents à destination des publics cibles pour faciliter l'intégration des démarches administratives et des droits et devoirs des locataires.

Il s'agit d'une action de communication à travailler avec un prestataire pour la seconde année de mise en œuvre du CTAI après consultation des acteurs professionnels de l'accompagnement et des bailleurs publics.

Il est nécessaire de travailler sur une boîte à outils spécifiques FALC (facile à lire et à comprendre) pour des publics ne maîtrisant pas toujours la langue française et les codes culturels.

Il sera indispensable de consulter et d'associer les publics cibles dans la création de ces outils

Des groupes de travail spécifiques seront à mener pour définir les modalités de transmissions des infos, le contenu, les formats etc...

##### Thématique(s) de l'action :

- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits

##### Calendrier prévisionnel de l'action : Année 2 du CTAI (durant l'année 2026)

**Territoire de déploiement :** Le territoire concerné par la mise en œuvre est celui de Grand Chambéry qui regroupe 38 communes (bassin Chambérien et cœur des Bauges) pour une moyenne de 139 800 habitants.

##### Porteur(s) de l'action :

###### **Portage de l'action :**

- Collectivité signataire du CTAI  CCAS  Porteur associatif  Autre (précisez) :

###### **Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :**

- Appel à projets (AAP)  Appel à manifestation d'intérêt (AMI)  Conventonnement direct
- Autre (précisez) : Recrutement externe

##### Commentaires :

INTERNE direction de la communication OU appel à un prestataire extérieur (marché public ou subvention)

##### Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

- France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional  Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :

Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires

Autre (précisez) : CRSB, bailleurs sociaux, ensemble des acteurs professionnels sanitaires et sociaux, direction de la communication, personnes accompagnées

### Budget prévisionnel (année 2)

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	9 000 €
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMl</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	9 000 €
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

#### Commentaires :

Budget estimé pour la seconde année qui sera revu au moment de l'avenant de la seconde année.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

	Objectif <i>Valeur-cible</i>
Groupe de travail avec les partenaires, les publics cibles	4

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

**Commentaires :**

Seront à définir en fonction des résultats de groupes de travail

## FICHE ACTION n° 7: Accès à des Ateliers socio-linguistiques pour le public analphabète et/ou tout débutant (A1 et infra) à visée professionnelle

Axe n° 4 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE

### Informations générales

#### Description de l'action :

Sur la base du diagnostic pré-opérationnel du programme AGIR et en lien avec les acteurs de terrain, un besoin de renforcement de l'offre existante a été identifiée pour les personnes ayant un très faible niveau de français, et ne pouvant accéder à l'emploi ou la formation faute de la maîtrise de la langue.

L'objectif est de pouvoir autonomiser les personnes dans les situations de la vie quotidienne et de la vie professionnelle :

**- Acquérir un premier niveau d'autonomie à l'oral dans les situations de la vie quotidienne :**

- Savoir se présenter
- Interagir dans les situations de la vie quotidienne : réaliser des achats, prendre un rendez-vous, se présenter chez un médecin....
- Se déplacer sur le territoire.

**- Apprentissages sur la langue en situation de travail :**

- communiquer à l'oral
- communiquer à l'écrit dans un contexte professionnel.

Les sessions seront scindées selon le profil des personnes :

- 1 session réservée aux personnes peu ou pas scolarisées dans leur pays d'origine (sessions alpha)
- 1 session réservée au public FLE grand débutant

Parcours de 116h de formation

#### Thématique(s) de l'action :

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle

**Calendrier prévisionnel de l'action :** L'action se déroulera sur l'année 2025 (2 sessions prévues)

**Territoire de déploiement :** Le territoire concerné par la mise en œuvre est celui de Grand Chambéry qui regroupe 38 communes (bassin Chambérien et cœur des Bauges) pour une moyenne de 139 800 habitants.

#### Porteur(s) de l'action :

**Portage de l'action :**

- Collectivité signataire du CTAI  CCAS  Porteur associatif  Autre (précisez) :

**Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :**

- Appel à projets (AAP)  Appel à manifestation d'intérêt (AMI)  Conventionnement direct
- Autre (précisez) :

## Budget prévisionnel

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	27 000 €
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104)</b> (si renouvellement contrat)	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	27 000 €
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

**5. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)**

**1.5. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants**

	<b>Objectif Valeurs-cibles</b>
<b>Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action</b>	20
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
dont BPI hommes	
dont BPI femmes	
dont BPI moins de 25 ans	
dont BPT	
dont autres publics hors EPA ( <i>précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action</i> )	

**6. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :**

*Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.*

**Apprentissage du français (y compris à visée professionnelle)**

**Indicateurs de suivi de l'action**

*Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.*

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Nombre d'heures de formation dispensées</b> (nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)	<b>116 heures</b>
<b>Coût horaire unitaire</b> (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations dispensées/nombre total de bénéficiaires)	<b>11,63€</b>

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Pourcentage de participants assidus</b> (nombre de participants dont le taux de présence aux séances de formation dispensées est égal ou supérieur à 80 % du nombre d'heures prévues dans leur parcours individuel de formation)	<b>60%</b>
	Objectif Valeurs-cibles
<b>Pourcentage de participants ayant progressé d'au moins un niveau du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) entre le début et la fin de la formation</b>	<b>50%</b>
<b>Pourcentage de participants ayant passé une certification à l'issue de la formation</b>	<b>5%</b>

## FICHE-ACTION n° 8 : Mobilisation du parcours HOPE (Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi)

Axe n° 4 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA MAITRISE DE LA LANGUE

### Informations générales

#### Description de l'action :

Le parcours HOPE mis en œuvre par l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) permet, grâce à un programme intensif de formation tourné vers l'emploi, de répondre à la fois aux besoins des entreprises et de garantir l'insertion professionnelle des réfugiés.

Il se déroule en moyenne sur 9 mois, en deux temps :

-Une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) de 3 mois, centrée sur l'apprentissage du Français à visée professionnelle et la découverte des métiers, renforcée par une période de stage en entreprise.

Les métiers possibles touchent tous les secteurs (Industrie, BTP, Services).

-Une formation métier certifiante de 6 mois minimum via un contrat en alternance dans une entreprise partenaire.

Pendant toute la durée du parcours, chaque stagiaire bénéficie de prestations d'hébergement et de restauration sur le lieu de formation ainsi que d'un accompagnement social, professionnel et citoyen.

Cet accompagnement s'articule autour de cinq grands axes :

- Un appui à l'intégration sociale (vivre-ensemble).
- Un appui à la vie quotidienne (gestion d'un budget, organisation matérielle, etc...).
- Un appui aux démarches administratives (courantes ou liées au statut de réfugié).
- Un appui à l'insertion professionnelle (mobilité, intégration et pérennisation dans l'emploi).
- Un appui pour trouver un logement.

Le parcours existe maintenant depuis 2017 au niveau national et a été mise en œuvre en Savoie par le centre AFPA de Chambéry.

**Thématique(s) de l'action :**  Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

**Calendrier prévisionnel de l'action :** *L'action se déroulera durant les deux années du CTAI, à raison d'une à deux sessions par an*

**Territoire de déploiement :** *Le territoire concerné par la mise en œuvre est celui de Grand Chambéry qui regroupe 38 communes (bassin Chambérien et cœur des Bauges) pour une moyenne de 139 800 habitants.*

**Porteur(s) de l'action : Portage de l'action :**  Collectivité signataire du CTAI  CCAS  Porteur associatif  
 Autre (précisez) :

***Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :***

- Appel à projets (AAP)  Appel à manifestation d'intérêt (AMI)  Conventionnement direct  
 Autre (précisez) : Recrutement externe

**Commentaires :**

*L'action sera mise en œuvre par le centre AFPA de Chambéry*

**Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :**

- France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :  
 Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires  
 Autre (précisez) :

**Commentaires :**

L'orientation vers l'action peut se faire par tous partenaires emploi/insertion du territoire

## Budget prévisionnel

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

**7. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)**

**1.6. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants**

	Objectif <i>Valeurs-cibles</i>
<b>Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action</b>	30
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
dont BPI hommes	
dont BPI femmes	
dont BPI moins de 25 ans	
dont BPT	
dont autres publics hors EPA ( <i>précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action</i> )	

### 1.7. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	

#### 8. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

#### Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

##### Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Durée moyenne du parcours vers l'emploi</b> (Exprimée en mois entre l'inscription du bénéficiaire dans le parcours et sa sortie)	<b>9 mois</b>

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Pourcentage de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours d'accompagnement vers l'emploi</b> <i>Est considérée comme une sortie positive : une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante / qualifiante / certifiante ou diplômante.</i>	<b>50%</b>
<b>Pourcentage de bénéficiaires en formation professionnelle</b>	<b>10%</b>
<b>Pourcentage de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours</b> <i>Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type.</i>	<b>20%</b>
<b>Pourcentage de bénéficiaires en sortie positive 6 mois après leur sortie de parcours</b> <i>(Si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé, le préciser)</i>	<b>Pas de suivi à 6 mois réalisé</b>

## FICHE-ACTION n° 9 : Accompagnement à la création d'entreprise dispositif Citéslab

### Axe n° 4 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA MAITRISE DE LA LANGUE

#### Informations générales

##### Description de l'action :

Grand Chambéry porte le dispositif de Bpifrance CitésLab depuis 2016. C'est un dispositif visant à encourager et accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il a pour objectif de stimuler la création d'entreprises et d'offrir un soutien aux porteurs de projets issus de ces zones, souvent confrontés à des obstacles économiques et sociaux plus importants. Aussi, il vise à créer et renforcer le lien avec les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise. Enfin, en dernier objectif, le CitésLab doit désamorcer les porteurs d'idée dont les projets ne peuvent pas aboutir à une réelle création d'entreprise et de les réorienter vers des acteurs de l'insertion professionnelle.

L'action a plusieurs composantes :

- La sensibilisation à l'entrepreneuriat : des actions sont organisées pour sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires à la création d'entreprise. Cela peut être des ateliers thématiques ou généralistes, des réunions d'information collectives ou encore des animations ludiques pour inspirer des potentiels créateurs d'entreprises.
- Des accompagnements de proximité : il est proposé aux porteurs d'idées qui le souhaitent de se faire accompagner dans leur démarche, sans durée maximale et gratuitement. L'accompagnement est assuré par une cheffe de projet et peut aider à formaliser une idée, à structurer le projet, vérifier l'adéquation personne-projet ou encore à renseigner sur les différentes étapes de la création d'entreprise.
- La pré-incubation des projets : au cours des accompagnements et des échanges, les porteurs d'idées peuvent approfondir leur idée avec la cheffe de projet CitésLab et préciser l'envergure du projet et de la future offre. Cela permet au porteur d'idée de tester la viabilité de son projet avant de se lancer.
- L'orientation vers les partenaires : La cheffe de projet CitésLab ne travaille pas seule et fonctionne en réseau avec les différents partenaires publics et privés du réseau de la création d'entreprise local. Le but est d'informer les porteurs de projet des compétences et des dispositifs des autres acteurs de la création d'entreprise spécialisés dans le financement, le mentorat ou encore les conseils juridiques.

**Thématique(s) de l'action :**  Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

**Calendrier prévisionnel de l'action :** Le dispositif CitésLab est déjà existant et opérationnel sur le territoire de Grand Chambéry depuis 2016.

**Territoire de déploiement :** *Le territoire concerné par la mise en œuvre est celui de Grand Chambéry qui regroupe 38 communes (bassin Chambérien et cœur des Bauges) pour une moyenne de 139 800 habitants.*

##### **Porteur(s) de l'action :**

###### ***Portage de l'action :***

Collectivité signataire du CTAI  CCAS  Porteur associatif  Autre (précisez) :

###### ***Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :***

Appel à projets (AAP)  Appel à manifestation d'intérêt (AMI)  Conventionnement direct  
 Autre (précisez) : Recrutement externe

**Commentaires :**

L'action CitésLab est portée par Grand Chambéry par le biais d'une convention trisannuelle. L'actuelle convention se termine fin 2024. Grand Chambéry a déposé une demande de renouvellement du dispositif sur la période 2025-2027.

**Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :**

France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :

Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires

Autre (précisez) :

**Commentaires :**

Dans le cadre du CitésLab, plusieurs acteurs peuvent être mobilisés, comme ses prescripteurs (France, Travail, Mission Locale, Cap Emploi et les Assistantes Sociales Départementales), ses financeurs (Bpifrance, ANCT et le FSE) ou encore ses partenaires (Chambres consulaires, un autre CitésLab d'un EPCI voisin, réseaux de financement de l'entrepreneuriat comme France Active ou l'ADIE). Aussi, le CitésLab s'appuie sur des partenaires locaux pour délocaliser ses accompagnements au sein des quartiers prioritaires de la ville afin d'aller vers les bénéficiaires et être au plus près de la demande.

**Budget prévisionnel**

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	600 €
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	1800 €
<i>dont programme 147</i>	

<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	1800 €
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	4 200€
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

**Commentaires :**

Le coût prévisionnel de l'action CitésLab est de **60 600 € par an, dont 10 % est financée par Grand Chambéry soit**

**6 600 €.**

**On considère par ailleurs un ratio de 10% du public accompagné par le CitésLab valorisable dans le cadre du CTAI soit un coût de 600 € par an.**

Le CitésLab bénéficie par ailleurs d'un cofinancement FSE+ 1 800 €.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI. Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs.

Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
<b>Nombre de bénéficiaires issus du CTAI ayant participé à une action de sensibilisation CitésLab</b>	<b>10-15</b>
<b>Nombre de bénéficiaires issus du CTAI ayant eu un ou plusieurs rendez-vous d'accompagnement CitésLab</b>	<b>5-10</b>
<b>Nombre de personnes issues du CTAI ayant eu un ou plusieurs rendez-vous avec le Citéslab qui sont réorientés vers les réseaux</b>	<b>5-10</b>

### 9. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

#### 1.8. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action</b>	<b>5-10</b>
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
dont BPI hommes	

	dont BPI femmes	
	dont BPI moins de 25 ans	
dont BPT		
dont autres publics hors EPA ( <i>précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action</i> )		

## 10. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

### Accompagnement vers l'entrepreneuriat

#### Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Durée moyenne du parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat</b> (Exprimée en mois entre l'inscription du bénéficiaire dans le parcours et sa sortie)	3-6 mois

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours d'accompagnement à la création d'entreprise</b> <i>Est considérée comme une sortie positive : une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante / qualifiante / certifiante ou diplômante.</i>	5
<b>Nombre de bénéficiaires en poursuite de parcours avec un ou plusieurs autres acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat</b>	5
<b>Nombre de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours</b> <i>Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type.</i>	5
<b>Nombre de bénéficiaires en sortie positive 6 mois après leur sortie de parcours</b> ( <i>Si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé, le préciser</i> )	5

## FICHE-ACTION n° 10 : Utiliser le levier de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour permettre une meilleure insertion professionnelle (Année 2)

Axe n° 4 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA MAITRISE DE LA LANGUE

### Informations générales

#### Description de l'action :

La VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience, issue de la Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, est un moyen d'obtenir un diplôme, sans avoir à suivre une formation, en partant de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle.

Pour les publics primo-arrivants, cela peut permettre de valoriser leur parcours d'étude et d'emploi à l'étranger et ainsi accéder plus facilement à un emploi.

Le déploiement et le contenu de cette action sera à travailler en année 2 du CTAI, en partenariat avec l'Etat et les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle.

#### Thématique(s) de l'action :

- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

#### Calendrier prévisionnel de l'action :

Action à mettre en œuvre en année 2 du CTAI

Porteur(s) de l'action : *Portage de l'action* :  Collectivité signataire du CTAI

#### Commentaires :

*La mise en œuvre sera à travailler par le coordinateur du CTAI en lien avec les partenaires concernés avec notamment l'Etat et les partenaires emploi et formation professionnelle*

#### Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

- France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :
- Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires
- Autre (précisez) :

## Budget prévisionnel (année 2)

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104)</b> (si renouvellement contrat)	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

### Commentaires :

Le budget prévisionnel sera travaillé en année 1 du CTAI avec les partenaires concernés

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

	Objectif Valeur-cible
Non évaluable à ce jour	

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### 11. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

#### 1.9. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif
<b>Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action</b>	<b>Non évaluable à ce jour</b>
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
dont BPI hommes	
dont BPI femmes	
dont BPI moins de 25 ans	
dont BPT	
dont autres publics hors EPA	

**Commentaires :**

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs seront à travailler en année 1 du CTAI avec les partenaires concernés

**12. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :**

**Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle**

**Indicateur de suivi de l'action**

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Durée moyenne du parcours vers l'emploi</b> (Exprimée en mois entre l'inscription du bénéficiaire dans le parcours et sa sortie)	Non évaluable à ce jour

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Pourcentage de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours d'accompagnement vers l'emploi</b> <i>Est considérée comme une sortie positive : une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante / qualifiante / certifiante ou diplômante.</i>	Non évaluable à ce jour
<b>Pourcentage de bénéficiaires en formation professionnelle</b>	
<b>Pourcentage de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours</b> <i>Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type.</i>	
<b>Pourcentage de bénéficiaires en sortie positive 6 mois après leur sortie de parcours</b> <i>(Si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé, le préciser)</i>	

## FICHE-ACTION n° 11 : Mobilisation des dispositifs pour l'insertion professionnelle des jeunes (-26 ans) : Contrat d'engagement jeunes et parcours Ecole de la Deuxième Chance

### Axe n° 4 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA MAITRISE DE LA LANGUE

#### Informations générales

##### Description de l'action :

La Mission Locale Jeunes du bassin chambérien et l'Ecole de la Deuxième Chance de Savoie mettent en œuvre des parcours d'accompagnement spécifiques pour le public jeunes, et parmi eux :

-le Contrat d'engagement jeunes : Un parcours entièrement personnalisé de 12 mois qui permet un accompagnement à la définition du projet professionnel et la recherche d'un emploi.

La personne accompagnée va ainsi bénéficier :

-d'un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié qui me suit tout au long de mon parcours et jusqu'à ce que j'accède à un emploi durable.

-d'un programme intensif d'au minimum 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités

-d'une allocation pouvant aller jusqu'à 528 euros par mois en fonction de mes ressources et à condition que je respecte mes engagements

-le parcours Ecole de la Deuxième Chance pour les jeunes sans diplôme ni qualifications :

-Un parcours individualisé et personnalisé de 7 à 8 mois en moyenne, avec une remise à niveau (Français, Mathématiques, Informatique, culture générale)

- Une pédagogie et un rythme ajustés au besoin de chaque jeune
- Des activités collectives sportives et culturelles (théâtre) pour favoriser la prise de parole et la confiance en soi.
- Un accompagnement global autour des démarches administratives, l'accès au logement, l'ouverture de droits, l'accès aux soins.
- Le développement de la citoyenneté et de l'appropriation des codes culturels pour une inclusion réussie et positive.
- Des immersions en entreprises et en centres de formation pour favoriser l'accès à l'apprentissage.

La mobilisation de ces deux parcours permettrait au public primo-arrivant jeunes, de mieux s'insérer socialement et professionnellement sur le territoire.

**Thématique(s) de l'action :**  Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé

### Calendrier prévisionnel de l'action :

Les deux dispositifs peuvent être mobilisés en continue pendant la durée du CTAI (entrée/sortie permanente)

### Porteur(s) de l'action :

**Portage de l'action :**  Porteur associatif  Autre (précisez) :

**Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :**

Appel à projets (AAP)  Appel à manifestation d'intérêt (AMI)  Conventonnement direct

Autre (précisez) : Recrutement externe

### Commentaires :

*Ces deux dispositifs sont d'ores et déjà portés par la Mission Locale Jeunes du bassin chambérien d'une part, et par l'Ecole de la Deuxième Chance de Savoie d'autre part.*

### Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :

Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires

Autre (précisez) :

### Commentaires :

L'orientation vers les actions peut se faire par tous les partenaires.

## Budget prévisionnel

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	12 250 €
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

### **Commentaires :**

Grand Chambéry verse une subvention annuelle de fonctionnement à la Mission Locale Jeunes du bassin chambérien ainsi qu'à l'Ecole de la Deuxième Chance, au titre de sa compétence emploi-insertion.

On considère un ratio de 5% de ces subventions pour le CTAI : 10 000 € Mission Locale Jeunes et 2 500 € pour l'Ecole de la Deuxième Chance.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI. Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs.

Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Nombre de jeunes primo-arrivants accueillis dans le parcours E2C	7
Nombre de jeunes primo-arrivants signataires d'un Contrat d'engagement jeunes	24
Pourcentage de jeunes primo-arrivants accueillis dans le parcours E2C à l'emploi et/ou en formation à l'issue du parcours	30%
Pourcentage de jeunes primo-arrivants signataires d'un Contrat d'engagement jeunes à l'emploi et/ou formation à l'issue du contrat	50%

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### 13. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

#### 1.10. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	31
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	

	dont BPI hommes	
	dont BPI femmes	
	dont BPI moins de 25 ans	
dont BPT		
dont autres publics hors EPA ( <i>précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action</i> )		

## FICHE-ACTION n° 12 : Mobilisation du PLIE de Grand Chambéry (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

### Axe n° 4 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA MAITRISE DE LA LANGUE

#### Informations générales

##### Description de l'action :

Le PLIE de Grand Chambéry poursuit un objectif d'accès à l'emploi durable des personnes exclues du marché du travail. Il associe les acteurs institutionnels en charge de l'emploi (France Travail, Mission Local Jeunes, Cap Emploi), l'insertion (Conseil Départemental), la formation et les entreprises d'un territoire donné.

Il a pour mission de :

- Prévenir l'exclusion sociale en organisant des « parcours d'insertion professionnelle individualisés » dont le but est l'accès à l'emploi durable ;
- Organiser un accompagnement renforcé de proximité assuré par un référent unique ;
- Développer une ingénierie financière et technique de projets d'insertion durable ;
- Mobiliser les partenaires institutionnels et les employeurs sur le territoire

Concrètement, les personnes accompagnées dans le cadre du PLIE pendant 24 mois en moyenne, peuvent bénéficier :

- d'un accompagnement régulier et personnalisé par un référent unique pour travailler un projet professionnel,
- d'un suivi spécifique par une chargée de relations entreprises pour travailler le lien avec le monde de l'entreprise
- d'évènements réservés pour rencontrer des employeurs du bassin
- d'une offre de formation pour lever les freins à l'emploi : français langue étrangère à visée professionnelle, compétences numériques à visée professionnelle
- d'un suivi dans l'emploi jusqu'à 6 mois après la prise de poste

La mobilisation de l'offre de service du PLIE de Grand Chambéry en complémentarité avec le dispositif AGIR, l'accompagnement global de France Travail et l'accompagnement jeunes Mission Locale Jeunes/Ecole de la deuxième chance, permettra de favoriser l'insertion socio-professionnelle du public primo-arrivants sur le territoire de Grand Chambéry.

**Thématique(s) de l'action :**  Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé

##### Calendrier prévisionnel de l'action :

*L'offre de service du PLIE de Grand Chambéry peut être mobilisée en continue pendant la durée du CTAI (entrée/sortie permanente)*

##### Territoire de déploiement :

*Le territoire concerné par la mise en œuvre est celui de Grand Chambéry qui regroupe 38 communes (bassin Chambérien et cœur des Bauges) pour une moyenne de 139 800 habitants.*

**Porteur(s) de l'action :**  Collectivité signataire du CTAI

**Commentaires :**

Le PLIE est mis en œuvre par l'intermédiaire de marchés publics

**Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :**

France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :

Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires

Autre (précisez) : Mission Locale Jeunes, Structures d'Insertion par l'Activité Economique, MEDEF, CPME, U2P, services de l'Etat

**Commentaires :**

L'orientation vers le PLIE peut être réalisé par tous les prescripteurs habilités dans le champ de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

## Budget prévisionnel

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	18 433 €
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

### Commentaires :

Le coût prévisionnel de fonctionnement du PLIE est de **921 692 € sur 3 ans soit 307 230 € par an.**

**On considère 10% du cout annuel valorisable dans le CTAI soit 30 723 €.**

Le PLIE bénéficie par ailleurs d'un cofinancement FSE+ de 40% soit 12 289 €.

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Nombre de bénéficiaires issus du CTAI accompagnés par le PLIE	10

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### 14. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

#### 1.11. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	10
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
dont BPI hommes	
dont BPI femmes	
dont BPI moins de 25 ans	

dont BPT	
dont autres publics hors EPA ( <i>précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action</i> )	

**Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle**

**Indicateur de suivi de l'action**

*Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.*

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Durée moyenne du parcours vers l'emploi</b> (Exprimée en mois entre l'inscription du bénéficiaire dans le parcours et sa sortie)	24

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Pourcentage de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours d'accompagnement vers l'emploi</b> <i>Est considérée comme une sortie positive : une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante / qualifiante / certifiante ou diplômante.</i>	20%
<b>Pourcentage de bénéficiaires en formation professionnelle</b>	5%
<b>Pourcentage de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours</b> <i>Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type.</i>	20%
<b>Pourcentage de bénéficiaires en sortie positive 6 mois après leur sortie de parcours</b> (Si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé, le préciser)	Suivi non réalisé à ce jour

## FICHE-ACTION n° 13 : Prise en charge de diagnostic d'accompagnement à la santé notamment santé mentale (année 2)

Axe n° 5 : AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ

### Informations générales

#### Description de l'action :

Dans le cadre de la mise en œuvre territoriale du CTAI, il sera proposé aux signataire d'un CIR de bénéficier si besoin d'un soutien dans l'accompagnement d'un parcours relatif à la santé psychique, de diagnostic en santé.

La présente action est à construire avec les acteurs déjà engagés sur le sujet avec comme objectifs :

- d'intervenir à la demande des personnes et / ou sur préconisations des professionnels engagés avec les personnes
- de proposer des rencontres individuelles ou collectives sur la thématique santé (entretien en santé ou groupe de paroles)
- améliorer l'accès à un parcours de soin

L'année 2025 sera consacrée à l'élaboration d'un diagnostic des besoins pour ce public en parallèle de :

- la mise en place du Conseil Local de santé mentale pilotée par la ville de Chambéry et l'agglomération
- un diagnostic de préfiguration pour Un chez soi d'abord
- la lancement de l'activité du centre de réhabilitation psychosocial du CHS de Bassens (SMART73)
- du renfort de l'équipe mobile précarité psychiatrie du CHS de Bassens
- de la poursuite de l'activité de l'équipe mobile santé précarité de la Sasson
- renfort de l'équipe Intermed dans le cadre du logement d'abord

Thématique(s) de l'action :  Santé / Accès à la santé

#### Calendrier prévisionnel de l'action :

*La présente action devra être déclinée avec les acteurs du territoire afin de mettre en place une permanence individuelle/des groupes de parole avec à mini un temps d'infirmier diplômé d'état spécialisé en psychiatrie. Elle devrait pouvoir se mettre en place durant la première année du CTAI.*

#### Territoire de déploiement :

*Le territoire concerné par la mise en œuvre est celui de Grand Chambéry qui regroupe 38 communes (bassin Chambérien et cœur des Bauges) pour une moyenne de 139 800 habitants.*

**Porteur(s) de l'action :**

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

**Portage de l'action :**

Collectivité signataire du CTAI  CCAS  Porteur associatif  Autre (précisez) :

**Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :**

Appel à projets (AAP)  Appel à manifestation d'intérêt (AMI)  Conventonnement direct  
 Autre (précisez) : Recrutement externe

**Commentaires :**

Opérateur de l'action possible :  
SMART 73 (centre de réhabilitation psychosociale du CHS de Bassens)  
Equipe mobile santé précarité (La sasson)  
Intermed  
Equipe mobile précarité et psychiatrie (CHS Bassens)  
CLSM

**Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :**

France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :  
 Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires  
 Autre (précisez) : ARS

**Commentaires :**

Un cofinancement ARS sera a évalué pour la seconde année en fonction des besoins des publics

**Budget prévisionnel (année 2 )**

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104)</b>	

(si renouvellement contrat)	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAM</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

**Commentaires :**

Budget à définir selon les besoins en lien avec l'ARS

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

**Objectif**  
**Valeur-cible**

<b>Non évaluable à ce jour</b>	

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

**15. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)**

**1.12. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants**

	<b>Objectif</b>
<b>Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action</b>	<b>Non évaluable à ce jour</b>
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
dont BPI hommes	
dont BPI femmes	
dont BPI moins de 25 ans	
dont BPT	
dont autres publics hors EPA	

**Commentaires :**

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs seront à travailler en année 1 du CTAI avec les partenaires concernés

## FICHE-ACTION n° 14 : Formation et animation à destination des acteurs du territoire sur les traumatismes liés à la migration

Axe n° 5 : AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ

### Informations générales

#### Description de l'action :

La présente action propose de mettre en œuvre une session au minimum par an de formation sur la santé mentale et les traumatismes psychosociaux liés aux parcours de migrations.

Cette formation serait proposée à l'ensemble des acteurs **professionnels** et les **bénévoles** concernés, par l'**accompagnement**, la **sensibilisation** et la **formation** sur les thématiques de l'interculturalité, du traumatisme et de la précarité.

**Les formations organisées devront reposer si possible sur une articulation entre apports théoriques et le partage de savoirs expérimentiels (des professionnels, des personnes concernées...).**

**Ces temps, faisant place à différents champs disciplinaires, ont comme objectif de mêler et de confronter différents regards, postures, approches et pratiques et de les discuter à travers des temps d'échange et de reprises autour des pratiques.**

**Les animations/formations devront être travaillées comme des temps d'approfondissement et de soutien à la pratique des professionnels de santé et du social déjà engagés dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de précarité et de migration.**

**Thématique(s) de l'action :**  Santé / Accès à la santé  Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs  Promotion et valorisation de la politique d'intégration

#### Calendrier prévisionnel de l'action :

*Deux sessions de formation en 2025*

**Porteur(s) de l'action :**  Collectivité signataire du CTAI

**Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :**  Autre (précisez) : facturation d'un service de formation

#### Commentaires :

**Opérateur des formations pressentis : ORSPERRE SAMDARA**

**Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :**

- France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
 Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires  Autre (précisez) : ARS et opérateurs de l'accompagnement

**Budget prévisionnel**

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	3 500 €
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	1 500 €
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	5 000€
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Nombre de personnes formées (qualification et structures concernées)	40
Nombre de jours de formation par an	2

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

	Objectif Valeur-cible
Mesure d'impact a 6 mois par questionnaires aux acteurs formés	40

## FICHE-ACTION n° 15 : Mobilisation des bilans de santé de la CPAM et du DAC

### Axe n° 5 : AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ

#### Informations générales

#### Description de l'action :

La présente action vise à mobiliser les dispositifs existants pour permettre au public cible d'accéder à des bilans de santé ou des rendez-vous gratuits avec des dispositifs visant à coordonner les parcours de soins.

Le coordinateur du CTAI devra établir, organiser et gérer les liens permettant l'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale dans un parcours de soin.

Orienter les publics pour une coordination et la réalisation d'une démarche pluridisciplinaire selon le projet de soin établi.

Il conviendra de lancer un travail avec les acteurs tels que la CPAM pour ces bilans de santé gratuits, la maison des réseaux de santé, le Dispositif de l'Appui à la Coordination santé et la FOL 73 pour son service de coordination santé à destination des BPI.

**Thématique(s) de l'action :**  Santé / Accès à la santé

#### Calendrier prévisionnel de l'action :

Année 2025

#### Territoire de déploiement :

*Le territoire concerné par la mise en œuvre est celui de Grand Chambéry qui regroupe 38 communes (bassin Chambérien et cœur des Bauges) pour une moyenne de 139 800 habitants.*

#### Porteur(s) de l'action :

*Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.*

#### **Portage de l'action :**

Collectivité signataire du CTAI  CCAS  Porteur associatif  Autre (précisez) :

#### **Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :**

Appel à projets (AAP)  Appel à manifestation d'intérêt (AMI)  Conventonnement direct

Autre (précisez) : DAC, maison des réseaux de santé, CPAM, FOL73

Recrutement externe

**Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :**

- France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :
- Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires
- Autre (précisez) : CPAM, FOL 73,

**Commentaires :**

**Budget prévisionnel**

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104)</b> <b>(si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	

<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	
---	--

**Commentaires :**

Aucun cout.

Mobilisation de dispositifs de droit commun ou dispositifs existants.

A l'issue de la première année, une estimation des besoins sera réalisée avec les services de l'ARS pour envisager des financements sur la seconde année du CTAI

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>
---

*Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI. Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs.*

Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	<b>Objectif Valeur-cible</b>
<b>Nombre de personnes orientées vers un bilan de santé</b>	<b>50</b>
<b>Nombre de personnes ayant eu un RDV de santé :</b> <b>-DAC</b> <b>-Maison des réseaux de santé</b> <b>-CPAM</b>	<b>40</b>

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>
---

**16. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)**

**1.13. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants**

	<b>Objectif Valeurs-cibles</b>
--	------------------------------------

<b>Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action</b>	<b>50</b>
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
	dont BPI hommes
	dont BPI femmes
	dont BPI moins de 25 ans
dont BPT	
dont autres publics hors EPA ( <i>précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action</i> )	

### **17. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :**

#### **Accès à la santé**

#### **Nature de l'accompagnement : (*plusieurs réponses possibles*)**

- Accompagnement dans l'accès au droit commun en matière de santé ou d'accès aux soins
- Accompagnement dans l'accès aux soins de santé mentale
- Prise en charge du psychotraumatisme
- Prise en charge du psychotraumatisme pour les personnes victimes de violences sexistes ou sexuelles
- Autres (préciser) :

#### **Indicateur de suivi de l'action**

*Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.*

	<b>Objectif</b> <i>Valeurs-cibles</i>
<b>Nombre de consultations médicales pour des étrangers éligibles</b>	<b>50</b>
<b>Nombre moyen de consultations médicales par participants</b>	<b>1</b>
<b>Part des consultations médicales réalisées avec une prestation d'interprétariat (%)</b>	<b>0</b>

**Commentaires :**

## FICHE-ACTION n° 16 : Lien avec l'association Cultures du cœur

### Axe n° 6 : ACCES A LA CULTURE

#### Informations générales

##### Description de l'action :

L'association Cultures du cœur agit pour l'inclusion sociale des personnes démunies en favorisant leur accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

L'association sollicite ainsi des partenariats auprès de structures culturelles, sportives et de loisirs afin qu'elles offrent des places à celles et ceux, qui, pour des raisons d'ordre social ou économique, n'iront jamais à une manifestation culturelle/sportive. Ces places sont offertes sans contrepartie aux bénéficiaires de l'action, suivis par des travailleurs sociaux. Les sorties sont accompagnées d'actions de médiation culturelle au sein des relais en partenariat avec les travailleurs sociaux.

Grand Chambéry est partenaire de l'association et lui apporte notamment un soutien financier ainsi que des dons de places pour les équipements sportifs (piscines et patinoires).

La mobilisation de Cultures du cœur Savoie permettrait de favoriser l'accès à la culture pour les publics primo-arrivants bénéficiaires du CTAI.

**Thématique(s) de l'action :**  Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques

Appropriation des principes de la République et des usages de la société française

##### Calendrier prévisionnel de l'action :

*L'accès à l'offre de service Cultures du cœur peut se faire en continu*

**Porteur(s) de l'action : Portage de l'action :**  Collectivité signataire du CTAI via la coordination et  Porteur associatif

##### Commentaires :

##### Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :

Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires

Autre (précisez) : associatif

##### Commentaires :

## Budget prévisionnel

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	75 €
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMl</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

### **Commentaires :**

Grand Chambéry verse une subvention annuelle de fonctionnement à l'association à hauteur de 1 500 € (en 2024) au titre de sa compétence économie sociale et solidaire. On considère un ratio de 5% de cette subvention pour le CTAI. Chambéry

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Nombre de personnes CTAI bénéficiaires des programmes Culture du coeur	20

### 18. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

#### 1.14. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action</b>	
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
dont BPI hommes	
dont BPI femmes	
dont BPI moins de 25 ans	
dont BPT	
dont autres publics hors EPA ( <i>précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action</i> )	
	15

Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques

Indicateurs de suivi de l'action

	Objectif <i>Valeurs-cibles</i>
Nombre d'événements culturels et artistiques auxquels les bénéficiaires ont participé	10

## FICHE-ACTION n° 17 : Réseau des bibliothèques de Savoie

### Axe n° 6 : ACCES A LA CULTURE

#### Informations générales

##### Description de l'action :

Le réseau des bibliothèques de Savoie « Savoie biblio » existe depuis 2020, et a pour mission de structurer un véritable réseau de lecture publique de qualité sur les territoires savoyards, accessible à l'ensemble de la population. Il œuvre au développement de la lecture et des pratiques culturelles en Pays de Savoie en lien avec les services départementaux, les institutions et associations éducatives, culturelles et sociales, les professionnels du livre, la Région et l'Etat.

Au travers de la mobilisation de ce réseau, des actions spécifiques pour le public primo-arrivant pourront être déployées :

- animation d'ateliers sur l'accès à la bibliothèque numérique,
- facilitation des inscriptions pour les bibliothèques,
- club de lecture langue française/langue étrangère
- autre action à définir

**Thématique(s) de l'action :**  Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques

**Calendrier prévisionnel de l'action :** *Les actions pourront être déployées en cours d'année 1 du CTAI*

**Territoire de déploiement :** *Grand Chambéry*

**Porteur(s) de l'action :** *Portage de l'action* :  Collectivité signataire du CTAI via la mission de coordination et en lien avec le Département de la Savoie (« Savoie Biblio ») et les communes possédant une bibliothèque

##### **Commentaires :**

*Le calendrier de déploiement et les actions envisagées seront à rediscuter avec « Savoie biblio » lors de la mise en place du CTAI.*

**Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :**  Communes  Conseil départemental

## Budget prévisionnel

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

**Commentaires :**

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI. Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs.

Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
<b>Nombre de bénéficiaires du CTAI bénéficiaires d'ateliers du réseau « Savoie biblio »</b>	<b>10</b>
<b>Nombre NOUVEAUX de bénéficiaires du CTAI inscrits dans une bibliothèque</b>	<b>10</b>

### **19. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)**

#### **1.15. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants**

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action</b>	<b>28</b>
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
dont BPI hommes	

	dont BPI femmes	
	dont BPI moins de 25 ans	
dont BPT		
dont autres publics hors EPA ( <i>précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action</i> )		

**Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques**

**Indicateurs de suivi de l'action**

*Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.*

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Nombre d'événements culturels et artistiques auxquels les bénéficiaires ont participé</b>	NA

## FICHE-ACTION n° 18 : Favoriser l'appropriation des réseaux de transports en commun (année 2)

### Axe n° 7 : ACCES A LA MOBILITÉ

#### Informations générales

#### Description de l'action :

Dans le cadre de la politique mobilité de Grand Chambéry, une action particulière est déployée afin de faciliter l'accès au réseau de transport en commun « Synchro bus » au plus grand nombre. Ainsi, des actions particulières sont d'ores et déjà animées pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduites au réseau de transport. Il conviendra de capitaliser sur ces actions et les adresser à un public ne comprenant pas nécessairement le français par le déploiement d'outils d'information voyageurs « universels » et pédagogiques sans surplus de texte en français

**Thématique(s) de l'action :**  Aide à la mobilité

**Calendrier prévisionnel de l'action :** *L'action pourra être envisagée en année 2 de la mise en œuvre du projet*

**Territoire de déploiement :** *Grand Chambéry*

**Porteur(s) de l'action :**  Collectivité signataire

#### **Commentaires :**

*Les actions envisagées seront à discuter et portées par le délégataire du réseau de bus « Synchrobus » qu'il s'agisse de mesures de sensibilisations des agents d'accueil à la réception de publics maîtrisant pas ou peu le français ou de diffusion d'outils d'information des voyageurs « universels » (plan de réseaux, fiches horaires, grilles tarifaires, ...) utilisant le moins de texte possible en recourant à des formes d'expression non littéraires.*

#### **Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :**

France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :

Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires

Autre (précisez) : services internes de l'agglomération et syndicat mixte de transport avec Grand Chambéry, Cœur de Savoie et le Département voire avec la SNCF

## Budget prévisionnel (année 2)

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

### Commentaires :

Les actions à développer sont d'ores et déjà identifiées dans le cadre de la relation contractuelle entre Grand Chambéry et son délégataire de transport. Le financement sera valorisé dans le cadre de l'exercice de la compétence mobilité de Grand Chambéry

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI. Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs.

Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
<b>Nombre de voyages réalisés par des bénéficiaires du CTAI</b>	40
<b>Nombre de bénéficiaires du CTAI ayant pu réaliser au moins un voyage sur le réseau Synchro bus</b>	20

### 20. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

#### 1.16. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
<b>Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action</b>	20
dont hommes	20
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
dont BPI hommes	
dont BPI femmes	
dont BPI moins de 25 ans	

dont BPT	
dont autres publics hors EPA ( <i>précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action</i> )	

**Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration**

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	3
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	

**Commentaires :en année 2**

Synchro, Wimoov, agence écomobilité

**21. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :**

**Aide à la mobilité**

**Thématique(s) de l'action :**  Formations générales à la mobilité (connaissance du territoire, utilisation des transports collectifs, utilisation de moyens de transports alternatifs, mobilité partagée)  Accompagnement vers des solutions de mobilité alternatives à la conduite automobile

**Indicateurs de suivi de l'action**

*Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.*

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de personnes accompagnées dans un parcours de formation à la mobilité ayant obtenu le code de la route	
Nombre de personnes accompagnées dans un parcours de formation à la mobilité ayant obtenu le permis de conduire	

**Commentaires :**

Non quantifiable à ce stade

## FICHE-ACTION n° 19 : Se déplacer en autonomie sur le territoire (année 2)

### Axe n° 7 : ACCES A LA MOBILITÉ

#### Informations générales

##### Description de l'action :

En lien avec l'Agence Ecomobilité Savoie-MontBlanc, des actions de sensibilisation à des étrangers primo-arrivants, parlant peu ou pas le français aux modes de déplacements alternatifs à la voiture seront déployées dans la perspective de lever le frein périphérique de la mobilité à l'emploi. Ainsi, des ateliers pourront être proposés afin que les publics-cibles puissent utiliser le plus facilement possible les outils de mobilité (réseau de bus, location de vélo, ...) pour réaliser leur trajets « utilitaires ». En année 2

**Thématique(s) de l'action :**  Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

Aide à la mobilité

**Calendrier prévisionnel de l'action :** *L'action pourra être mise en œuvre en année 2 du contrat.*

**Territoire de déploiement :** *Grand Chambéry*

**Porteur(s) de l'action :**  Collectivité signataire du CTAI

**Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :**

Appel à projets (AAP)  Appel à manifestation d'intérêt (AMI)  Conventonnement direct

Autre (précisez) : Recrutement externe

##### **Commentaires :**

*Le partenariat entre L'Agence Ecomobilité Savoie MontBlanc existe au travers de la relation constitutive de la Société publique locale dédiée, dont l'agglomération est l'actionnaire majoritaire.*

##### **Autres Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :**

France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :

Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires

Autre (précisez) : Agence Ecomobilité, délégataire du réseau de bus « Synchronus »

## Budget prévisionnel (année 2)

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)</b>	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMl</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

### Commentaires :

Le budget prévisionnel sera travaillé en année 1 du CTAI avec les partenaires concernés

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

	Objectif <i>Valeur-cible</i>
Nombre d'atelier proposés	Non évaluable à ce jour
Nombre de bénéficiaires ayant participé à un atelier	Non évaluable à ce jour

### 22. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

#### 1.17. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif <i>Valeurs-cibles</i>
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	Non évaluable à ce jour
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
dont BPI hommes	
dont BPI femmes	
dont BPI moins de 25 ans	
dont BPT	

dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)

**Aide à la mobilité**

**Thématique(s) de l'action :**  Formations générales à la mobilité (connaissance du territoire, utilisation des transports collectifs, utilisation de moyens de transports alternatifs, mobilité partagée)

Accompagnement vers des solutions de mobilité alternatives à la conduite automobile

**Indicateurs de suivi de l'action**

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de personnes accompagnées dans un parcours de formation à la mobilité ayant obtenu le code de la route	Non évaluable à ce jour
Nombre de personnes accompagnées dans un parcours de formation à la mobilité ayant obtenu le permis de conduire	Non évaluable à ce jour

**Commentaires :**

## FICHE-ACTION n° 20 : Favoriser la pratique sportive (Année 2)

### Axe n° 8 : ACCES AU SPORT

#### Informations générales

#### Description de l'action :

Cette action aspirera à promouvoir l'activité physique et sportive des bénéficiaires du contrat territorial d'accueil et d'intégration, par leur inclusion dans les dispositifs de droit commun (accès aux équipements communautaires facilités) et le cas échéant de la politique de la Ville, tel que Sport dans la Ville. Par l'accès au sport, cette action vise aussi à promouvoir les principes républicains comme l'égalité Homme/Femme.

**Thématique(s) de l'action :**  Accès au sport

**Calendrier prévisionnel de l'action :** *Le démarrage de cette action est prévu dans la seconde année du contrat, soit à compter de 2026.*

**Territoire de déploiement :** *Grand Chambéry*

**Porteur(s) de l'action :**  Collectivité signataire du CTAI

#### ***Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :***

- Appel à projets (AAP)  Appel à manifestation d'intérêt (AMI)  Conventonnement direct  
 Autre (précisez) : Valorisation Recrutement externe

#### **Commentaires :**

*A ce stade, il est prématuré de décliner les modalités de portage et de sélection. Néanmoins nous pouvons déjà confirmer que cette action pourra être mise en œuvre par la mobilisation des dispositifs existants portés par la collectivité comme l'accès facilité à la patinoire ou aux deux centres aquatiques du territoire. Les actions soutenues dans le cadre d'appel à projets ou à manifestation d'intérêts au titre notamment de la politique de la Ville (ex Sport dans la Ville) seront aussi des promoteurs de l'accès aux sports.*

#### **Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :**

- France Travail  OFII  Opérateur AGIR  CAF  CPAM  Conseil départemental  Conseil régional   
Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Ville de Chambéry, autres communes
- Université  Services hospitaliers/médico-sociaux  Chambres consulaires
- Autre (précisez) : Association type Sport dans la Ville

#### **Commentaires :**

Communes via leurs équipements sportifs  
Associations

## Budget prévisionnel (année 2)

<b>Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104</b>	
<b>Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104)</b> (si renouvellement contrat)	
<b>Montant de la contribution de la collectivité</b>	
<i>dont financements directs</i>	
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>	
<b>Contributions prévisionnelles des autres financeurs</b>	
<i>dont programme 103</i>	
<i>dont programme 147</i>	
<i>dont programme 177</i>	
<i>dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)</i>	
<i>dont FAMI</i>	
<i>dont financements privés</i>	
<b>Coût total de l'action</b>	
<b>Coût unitaire moyen par bénéficiaire</b>	

**Commentaires :**

Le budget prévisionnel sera travaillé en année 1 du CTAI avec les partenaires concernés

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

	Objectif <i>Valeur-cible</i>
Activité sportive concernée par nature : collectif/individuel/type	Non évaluable à ce jour
Partenaires institutionnels associés	Non évaluable à ce jour
Nombre de participants	Non évaluable à ce jour
Partenaires associatifs associés	Non évaluable à ce jour

### 23. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

#### 1.18. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif <i>Valeurs-cibles</i>
<b>Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action</b>	<b>Non évaluable à ce jour</b>
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
dont BPI hommes	
dont BPI femmes	
dont BPI moins de 25 ans	
dont BPT	

dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)

### 1.19. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	Non évaluable à ce jour
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	Non évaluable à ce jour

### 24. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

#### Accès au sport

#### Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'événements sportifs auxquels les bénéficiaires ont participé	Non évaluable à ce jour
Nombre de sport concernés	Non évaluable à ce jour